

REPUBLIQUE  
FRANÇAISE

DEPARTEMENT  
DU  
GARD

Nombre de membres	
Afférents au Conseil Municipal	En exercice
19	19
Présents	Qui ont pris part au vote
15	17

Date de la  
convocation  
19/02/2021

OBJET  
DE LA  
DÉLIBÉRATION

VOTE DU  
COMPTE  
ADMINISTRATIF  
2020

BUDGET  
PRINCIPAL



## REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 25 FEVRIER 2021

DELIBERATION N° 14  
DU

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHAPTES

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-cinq février, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement dans le foyer communal (crise sanitaire), sous la présidence de Monsieur MAZAUDIER Jean-Claude, Maire.

**PRESENTS** : Tous les membres en exercice, sauf :

- J.-M. SARTEL (procuration à M. FILIPIAK)
- V. GONZALVO (procuration à K. MATHIEU)
- C. VILLANUEVA, absente excusée
- J.-C. MAZAUDIER (sorti après la présentation du CA)

Karine PERROTIN a été nommée secrétaire

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le Compte administratif 2020 de la Commune (budget principal), puis il se retire et ne participe pas au vote. Mme Lisette RAVAT, première adjointe, est élue Présidente de séance.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à 14 voix pour et 3 abstentions, approuve le Compte administratif de la Commune dressé par M. Jean-Claude MAZAUDIER, dont les résultats peuvent se résumer comme suit :

* Recettes de fonctionnement	1 495 477,90 €
* Dépenses de fonctionnement	1 045 008,46 €
* Excédent reporté de 2019	298 731,60 €

**RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020** + 749 201,04 €

* Recettes d'investissement	470 691,02 €
* Dépenses d'investissement	624 271,41 €
* Excédent reporté de 2019	194 064,18 €

**RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2020** + 40 483,79 €

**RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE : + 789 684,83 €**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213002413-20210225-DELIB14-250221-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/03/2021  
Affichage : 01/03/2021

Le Maire, Jean-Claude MAZAUDIER



Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

La première Adjointe,  
Lisette RAVAT

